

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1353

7 juin 2013

SOMMAIRE

Access S.A.	64944	Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	64915
Agna S.à r.l.	64915	Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	64915
AMAC Luxembourg S.A.	64898	Coriant International S.à r.l.	64907
Apydos S.A.	64941	Dehus S.à r.l.	64918
Arlead S.A.	64943	Desmond Beheer	64909
Atrium International S.A.	64943	DEXIA Asset Management Luxembourg S.A.	64931
Au Natur'l Sàrl	64943	Dexia Money Market	64931
Avronic S.A.	64942	emb S.à r.l.	64898
Baffo S.A.	64941	Goldenhill Three S.A.	64939
Bagatelle Invest S.A.	64942	Goldenhill Three S.A.	64939
Baliste Investissement S.A.	64942	Goma Immobilière S.A.	64939
Balny S.A.- SPF	64944	Gramako S.à r.l.	64939
Bayard Investments S.à r.l.	64941	ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS	64938
B.F. Invest S.A.	64942	ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. ...	64938
Biovitlab	64910	Idea Sicav 1	64938
Canon Luxembourg S.A.	64918	Immo Fusion S.à r.l.	64910
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l.	64908	Immo Key S.à r.l.	64910
Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l.	64909	Just Holdings S.à r.l. SPF	64931
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l.	64906	Pampero International Finance S.à r.l. ...	64898
Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.	64907	Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A.	64911
CDC Luxembourg S.A.	64918	Trindade S.A.	64940
Cedar Capital Luxembourg S.à r.l.	64915	Ventara S.à r.l.	64940
Centre Europe S.A.	64914	VIII F Chateau S.à r.l.	64940
Ciminko	64918	Warmerding European Investment S.A.	64940
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	64914	Wintec Lux S.à r.l.	64940
		Xieon Networks Holdings S.à r.l.	64907

emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 108.874.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051064/10.

(130063275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

AMAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.293.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051107/10.

(130063384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pampero International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 286.026,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.179.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Amgenston Enterprises Limited, a Cyprus limited company having its registered office at 64 Omirou Street, Imperium Tower building, CY -3096 Limassol, Cyprus and registered under the laws of the Republic of Cyprus, and registered with the Registry of the Registrar of Companies under number HE251235 ("Amgenston"); and

ANGELUS, a Russian private limited liability company having its registered office at Tverskoy boulevard N° 26 A, 125009, Moscow, Russian Federation and registered with the public chamber of registration of Moscow under number 103613 ("Angelus"),

All hereby duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by the proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. Amgenston is currently the sole shareholder of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Pampero International Finance S.à r.l., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 169.179 and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer on May 24, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 4th, 2012 under number 1684 (the "Company").

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of 1 EUR (one Euro) each.

III. Angelus currently holds the ownership of a trademarks portfolio having an aggregate book value of EUR 213,526.47 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six Euros and forty-seven Cents) (the "Trademark Portfolio")

IV. Amgenston declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Consider to create income participating mandatory redeemable preferred shares vested with the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company to be approved as per resolution 6 below (the "IP MRPS").

2. Consider the increase of the share capital of the Company by a global amount of EUR 273,526 (two hundred seventy-three thousand five hundred twenty-six Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 286,026 (two hundred eighty-six thousand twenty-six Euros) by the issuance of (i) 213,526 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six) new ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and subject to the payment of a share premium linked to the new ordinary shares amounting to 0.47 Cents (zero point forty-seven Cents) and (ii) 60,000 (sixty thousand) newly created IP MRPS having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium linked to the IP MRPS amounting to EUR 540,000 (five hundred forty thousand Euros).

3. Intervention, subscription and payment by Angelus of the new ordinary shares by way of a contribution in kind and subscription and payment by Amgenston of the IP MRPS by way of a contribution in cash.

4. Consideration of the valuation method.

5. Composition of the new shareholding of the Company.

6. Consider the subsequent amendment of the articles of association of the Company further to the above resolutions and statements.

7. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the appearing parties, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create IP MRPS having the rights and obligations described in the amended articles of association of the Company as per the sixth resolution below.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a global amount of EUR 273,526 (two hundred seventy-three thousand five hundred twenty-six Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 286,026 (two hundred eighty-six thousand twenty-six Euros) by the issuance:

(i) To Angelus of 213,526 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six) new ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the "New Ordinary Shares"), subject to the payment of a share premium linked to the New Ordinary Shares amounting to EUR 0.47 (forty-seven Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully subscribed and paid up through a contribution in kind consisting in the Trademark Portfolio; and

(ii) To Amgenston of 60,000 (sixty thousand) newly created IP MRPS having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New IP MRPS"), subject to the payment of a share premium linked to the New IP MRPS amounting to EUR 540,000 (five hundred forty thousand Euros) (the "IP MRPS Premium") out of which an amount of EUR 28,602.60 (twenty-eight thousand six hundred two Euros and sixty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully subscribed and paid up through a contribution in cash.

Third resolution

Thereupon intervened Amgenston, here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to fully subscribe to and entirely paid up the New IP MRPS and the IP MRPS Premium by way of a contribution in cash for an aggregate amount of EUR 600,000 (six hundred thousand Euros) (the "Contribution in Cash").

Thereupon intervened Angelus, here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to fully subscribe to and entirely paid up the New Ordinary Shares and the Share Premium by way of a contribution in kind consisting in the Trademark Portfolio for an aggregate amount of EUR 213,526.47 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six Euros and forty-seven Cents) (the "Contribution in Kind", together with the Contribution in Cash, the "Contributions").

The effectiveness of the transfer of the Trademark Portfolio shall remain subject to the completion of the registration formalities regarding the change of ownership to be fulfilled by Angelus with the Russian Agency for Patent and Trademarks (Rospatent).

Fourth resolution

Valuation

The value of the Contribution in Kind, which is declared to be of EUR 213,526.47 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six Euros and forty-seven Cents) and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a statement of value established by the management of the Company dated February 27, 2013, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Evidence of the contributions' existence

Proofs of the Contributions have been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

Managers' interventions

Thereupon intervene:

a) Mr. Alan Botfield, category A manager, professionally residing at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr. Wim Rits, category B manager, professionally residing at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal February 27, 2013 under the above mentioned statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution in Kind, expressly agree with the description of this Contribution in Kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Amgenston: 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares and 60,000 (sixty thousand) IP MRPS, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

- Angelus: 213,526 (two hundred thirteen thousand five hundred twenty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution

Further to the above resolutions, the shareholders resolved to amend the following articles in the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 286,026 (two hundred eighty-six thousand twenty-six Euros) represented by 2 (two) classes of shares, as follows:

a) 226,026 (two hundred twenty-six thousand twenty-six) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of EUR 1 (one Euro) each; and

b) 60,000 (sixty-thousand) income participating mandatory redeemable preferred share (the "IP MRPS") with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

All the shares are fully subscribed and entirely paid up.

For sake of clarity, the Ordinary Shares together with the IP MRPS shall be referred to as the "shares".

The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and IP MRPS.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the IP MRPS (the "IP MRPS Premium") shall remain attached to the IP MRPS and shall be designated as the "IP MRPS Premium Account". The amount of said premium accounts is at the free disposal of the shareholder(s).

6.1 Redemption of Shares

6.1.1 Redemption of Ordinary Shares

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Ordinary Shares. Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves,

- the repurchased shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

6.1.2. Redemption of IP MRPS

The Company shall redeem the IP MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the "Maturity Date"). IP MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until the Maturity Date at the option of the Company (the "Early Redemption Date"). The IP MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of (the "Redemption Price"):

(i) the aggregate nominal value of the redeemed IP MRPS,

(ii) the IP MRPS Premium attached to the redeemed IP MRPS, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of ten percent (10%) of the new share capital after the redemption; and

(iii) any preferred dividend accrued but not yet declared.

Nonetheless, the IP MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the "Available Funds"). In case the Company dispose of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the IP MRPS holder(s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of IP MRPS to be redeemed any receivable (s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at a value not lower than their nominal amount. The Company may perform early repayments without penalty.

IP MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the law is maintained. In addition, the IP MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

" **Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

For every financial year of the company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of IP MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of zero point one per cent (0.1%) a year, computed on the nominal amount of the IP MRPS and the IP MRPS Premium Account, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve (the " Ordinary Preferred Dividend"). Ordinary Preferred Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Ordinary Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of IP MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the "Extraordinary Preferred Dividend") equal to ninety-eight per cent (98%) of the net income and capital gains net of withholding tax of the Company deriving from the trademarks acquired or developed by the Company. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no Ordinary Dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

The above Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends with respect to the Ordinary Preferred Dividends ("Ordinary Preferred Interim Dividend"), the Extraordinary Preferred Dividends ("Extraordinary Preferred Interim Dividend") and the Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or the Extraordinary Preferred Interim Dividend. For the purpose of interim dividends, Ordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and Extraordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the underlying assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution.

Any manager may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The declaration of Ordinary Preferred Interim Dividends and Extraordinary Preferred Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the IP MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or Extraordinary Preferred Interim Dividends. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles."

" **Art. 25. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the IP MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions compared to the holders of Ordinary Shares (i.e.: IP MRPS and IP MRPS Premium Account) and accrued dividend links to the IP MRPS or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: Ordinary Shares, Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of IP MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of IP MRPS, available funds will be allocated to the holders of IP MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of IP MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of IP MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the IP MRPS when necessary, but before creditors."

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Amgenston Enterprises Limited, une société limitée de droit chypriote ayant son siège social à 64 Omirou Street, Imperium Tower building, CY-3096 Limassol, Chypre, immatriculée sous les lois de la République de Chypre et auprès du registre des sociétés sous le numéro HE251235 («Amgenston»), et

ANGELUS, une société à responsabilité limitée de droit russe ayant son siège social à Tverskoy boulevard N° 26 A, 125009, Moscow, Fédération de Russie, immatriculée auprès de la chambre publique d'enregistrement de Moscou sous le numéro 103613 («Angelus»),

Ici tous deux représentées par M Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Amgenston est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Pampero International Finance S.à r.l., ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.179, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 2012 sous le numéro 1684 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

III. Angelus détient actuellement la propriété d'un portefeuille de marques ayant une valeur comptable de 213.526,47 EUR (deux cent treize mille cinq cent vingt-six Euros et quarante-sept cents) (le «Portefeuille de Marques»)

IV. Amgenston déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Création de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat à revenus participatifs vêtues des droits et obligations décrits dans les statuts modifiés de la Société à approuver conformément à la résolution 6 ci-dessous («IP MRPS»).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 273.526 EUR (deux cent soixante-treize mille cinq cent vingt-six Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 286.026 EUR (deux cent quatre-vingt-six mille vingt-six Euros) par l'émission de (i) 213.526 (deux cent treize mille cinq cent vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de 0,47 EUR (quarante-sept cents) et (ii) 60.000 (soixante mille) nouvellement créées IP MRPS ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux IP MRPS d'un montant de 540.000 EUR (cinq cent quarante mille Euros).

3. Intervention, souscription et paiement par Angelus des nouvelles parts sociales ordinaires par voie d'un apport en nature et souscription et paiement par Amgenston des IP MRPS par voie d'un apport en numéraire.

4. Evaluation de l'apport.

5. Composition de l'actionariat de la Société.

6. Modification subséquente des statuts de la Société suite aux résolutions et déclarations ci-dessous.

7. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer des IP MRPS ayant les droits et obligations décrits dans les statuts modifiés de la Société conformément à la sixième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 273.526 EUR (deux cent soixante-treize mille cinq cent vingt-six Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 286.026 EUR (deux cent quatre-vingt-six mille vingt-six Euros) par l'émission:

(i) A Angelus de 213,526 (deux cent treize mille cinq cent vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d' 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires») et moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de 0,47 EUR (quarante-sept cents) (la «Prime d'Emission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), le tout devant être entièrement souscrit et libéré par voie d'un apport en nature du Portefeuille de Marques, et

(ii) A Amengston de 60.000 (soixante mille) nouvellement créées IP MRPS ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles IP MRPS») et moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux IP MRPS d'un montant de 540.000 EUR (cinq cent quarante mille Euros) (la «Prime d'Emission IP MRPS») de laquelle un montant de 28.602,60 EUR (vingt-huit mille six cent deux Euros et soixante cents) devra être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement souscrit et libéré par voie d'un apport en numéraire.

Troisième résolution

Intervient ensuite Amgenston, ici représentée par M. Regis Galiotto, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire et libérer intégralement les Nouvelles IP MRPS et la Prime d'Emission IP MRPS par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 600.000 EUR (six cent mille Euros) (l'«Apport en Numéraire»).

Intervient ensuite Angelus, ici représentée par M. Régis Galiotto, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et la Prime d'Emission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par voie d'un apport en nature constitué du Portefeuille de Marques d'un montant global de 213.526,47 EUR (deux cent treize mille cinq cent vingt-six Euros et quarante-sept Cents) (l'«Apport en Nature», et ensemble avec l'Apport en Numéraire, les «Apports»).

L'effet du transfert du Portefeuille de Marques restera soumis à l'achèvement des formalités d'enregistrement relatives au changement de propriété devant être réalisé par Angelus auprès du l'Agence Russe des Brevets et Marques (Rospatent).

Quatrième résolution

Evaluation

La valeur de l'Apport en Nature, déclarée comme s'élevant à 213.526,47 EUR (deux cent treize mille cinq cent vingt-six Euros et quarante-sept Cents), laquelle valeur a été acceptée par la Société, est documentée par une déclaration de valeur établie par l'organe de gestion de la Société en date du 27 février 2013, laquelle a été remise au notaire qui le reconnaît expressément.

Preuve de l'existence des apports

Les preuves de l'existence des Apports ont été rapportées au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent:

a) M. Alan Botfield, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

b) M. Wim Rits, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

tous deux représentés par M. Regis Galiotto, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 27 février 2013 concernant la déclaration de valeur susmentionnée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, les gérants engageant légalement la Société en raison de l'Apport en Nature, expriment expressément leur accord sur la description de l'Apport en Nature, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports ayant été réalisés, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Amgenston: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires et 60.000 (soixante mille) IP MRPS, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

- Angelus: 213.526 (deux cent treize mille cinq cent vingt-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier les articles suivants des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 286.026 EUR (deux cent quatre-vingt-six mille vingt-six Euros) représenté par 2 (deux) classes de parts sociales, comme suit:

a) 226.026 (deux cent vingt-six mille vingt-six) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune; et

b) 60.000 (soixante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetable à revenus participatifs (les «IP MRPS») ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.

L'ensemble des parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

A des fins de clarifications, les Parts Sociales Ordinaires et les IP MRPS sont ci-après définies collectivement comme des «parts sociales».

Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de IP MRPS.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire (la «Prime d'Emission Ordinaire») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des IP MRPS (la «Prime d'Emission des IP MRPS») restera attaché aux IP MRPS et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des IP MRPS». Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

6.1 Rachat de parts sociales

6.1.1 Rachat de Parts Sociales Ordinaires

La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d'une résolution de l'associé unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prise à l'unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l'assemblée général extraordinaire des associés et de l'associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts sociales par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuable et des réserves disponibles.

- Les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

6.1.2 Rachat de IP MRPS

La Société doit racheter les IP MRPS au plus tard dix (10) ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les IP MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusque la Date d'Exigibilité sur option de la société (la «Date de Rachat Anticipé»). Les IP MRPS doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de:

- (i) la valeur nominale totale des IP MRPS rachetées,
- (ii) la Prime d'Emission des IP MRPS attachée aux IP MRPS rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des IP MRPS à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à dix pour cent (10%) du nouveau capital social après rachat, et
- (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, les IP MRPS seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la société disposerait de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de IP MRPS y sont favorables(s). Indépendamment de la question de savoir si la société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèce ou pas, la Société pourra se décharger du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité ou Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) des IP MRPS toute(s) dette(s) due(s) à la société par toute personne, devant être évaluée dans cet objectif à une valeur qui ne peut être inférieure à leur valeur nominale. La Société peut procéder à tous repaiements anticipés sans pénalité.

Les IP MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social réduit corrélativement, dans la mesure où le montant de capital social minimum légalement requis est maintenu. En outre, le compte de Prime d'Emission des IP MRPS sera réduit en conséquence.»

« **Art. 24. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs de IP MRPS ont droit à (i) un dividende préférentiel fixe cumulé de zéro point un pour cent (0.1%) par an, calculé sur la valeur nominale des IP MRPS et du Compte de la Prime d'Emission des IP MRPS, incluant le montant alloué au Compte de Prime d'Emission des IP MRPS à la réserve légale (le «Dividende Préférentiel Ordinaire»). Les Dividendes Préférentiels Ordinaires sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels Ordinaires de l'année en cours ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs de IP MRPS ont aussi droit à un dividende préférentiel variable cumulé (le «Dividende Préférentiel Extraordinaire») égal à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) des revenus nets et des gains de capitaux prélevés à la source de la Société résultant des marques acquises et développées par la Société. Les Dividendes Préférentielles Extraordinaires se cumulent sur une base journalière et peuvent être payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun Dividende Ordinaire ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels Ordinaires et des Dividendes Préférentiels Extraordinaires de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels Ordinaires et les Dividendes Préférentiels Extraordinaires ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes.

Le gérant unique où, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes concernant soit le Dividende Préférentiel Ordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires»), soit le Dividende Préférentiel Extraordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires») soit les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le paiement de tels acomptes sur dividendes devra être premièrement alloué au paiement de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et /ou de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Concernant les acomptes sur dividendes, l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires sera calculé sur une base prorata temporis dépendant du nombre de jour écoulés et sur une base annuelle de 365 ou 366 jours (selon le cas) et l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires sera calculé sur le revenu net et les gains cumulés ou reçus par la Société selon les actifs sous-jacents à la date de préparation des comptes intermédiaires jusque la date de distribution.

Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur indépendant aux frais de la Société. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels Ordinaires et d'Acompte sur Dividende Préfé-

rentiels Extraordinaires doit être limitée aux dividendes cumulés sur les IP MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 25. Liquidation - Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la dissolution de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des IP MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (i.e.: IP MRPS et le Compte de Prime d'Emission des IP MRPS) et du dividende lié aux IP MRPS cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (i.e.: les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des IP MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des IP MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de IP MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des IP MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de IP MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs des IP MRPS, mais avant les créanciers.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille deux cents Euros (2.200.-Euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13981. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048839/466.

(130059436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 505.233,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051174/9.

(130063400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.592.289,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.016.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013051175/9.
(130063399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Coriant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Xieon Networks Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.466.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE NINTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Xieon Networks Solutions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.826, represented by Maître Karolina Szpinda residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 April 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xieon Networks Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 170.466 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 30 August 2012, number 2159. The articles of association of the Company were last amended by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, on 25 January 2013, published in the Memorial dated 19 March 2013, number 665.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Change of the name of the Company from Xieon Networks Holdings S.à r.l. into Coriant International S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Coriant International S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Xieon Networks Holdings S.à r.l. to Coriant International S.à r.l. and consequentially to amend article 1 of the articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE NEUVIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Xieon Networks Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 174.826, représentée par Maître Karolina Szpinda demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 avril 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux autorités d'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Xieon Networks Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 170.466 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 16 juillet 2012 par acte de Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 30 août 2012, sous le numéro 2159. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 janvier 2013 par acte de Maître Cosita Delvaux, prénommée, publié au Mémorial en date du 19 mars 2013, numéro 665.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Le point sur lequel il y a lieu d'adopter une résolution est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de Xieon Networks Holdings S.à r.l. en Coriant International S.à r.l. et modification conséquente de l'article 1 des statuts de la Société de sorte à le lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Coriant International S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de Xieon Networks Holdings S.à r.l. en Coriant International S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés à EUR 1.400.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: K. SZPINDA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 avril 2013. Relation: RED/2013/569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013049016/90.

(130059287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.322.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051172/9.

(130063397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Desmond Beheer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 13-4, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 175.612.

L'an deux mil treize, le onze avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Manuel DE GROOT, né à Leersum (NL), le 23 février 1975, demeurant à B-6673 Gouvy, 13, Cherain
lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée DESMOND BEHEER a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, en date du 19 février 2013, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B175.612

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «DESMOND BEHEER» avec siège social à L-9645 Derenbach, Maison 91

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique transfère le siège de Derenbach à L-9964 Huldange, 13-4 Route de Stavelot et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 740.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Groot, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 12 avril 2013. Relation: WIL/2013/246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048536/36.

(130059405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.343.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051173/9.

(130063398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Immo Key S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Immo Fusion S.à r.l.).
Siège social: L-1224 Luxembourg, 28, rue Ludwig van Beethoven.
R.C.S. Luxembourg B 137.546.

L'an deux mil treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Tamara MALGET, salariée, née à Luxembourg, le 12 juillet 1984, demeurant à L-1415 Luxembourg, 58a, rue de la Déportation.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. - La comparante est la seule et unique associée et bénéficiaire économique de la société à responsabilité limitée "IMMO FUSION S.à r.l.", avec siège social à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 29 avril 2008, modifiée suivant cession de parts sociales sous seing privé datée du 26 février 2009, publiée au Mémorial C numéro 657 du 26 mars 2009, modifiée suivant cession de parts sociales sous seing privé datée du 18 octobre 2010, publiée au Mémorial C numéro 2724 du 9 novembre 2011, et modifiée suivant assemblée générale sous seing privé datée du 1^{er} août 2011, publiée au Mémorial C numéro 128 du 17 janvier 2012, ci-après "la Société".

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137.546.

II. - Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement souscrites et libéré et appartenant à l'associée unique, Madame Tamara MALGET, prénommée.

III. - Madame Tamara MALGET, prénommée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en IMMO KEY S.à r.l., et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "IMMO KEY S.à r.l." "

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation, à L-1224 Luxembourg, 28, rue Ludwig van Beethoven.

IV. - Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-), est à charge de la Société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V. - La comparante élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Tamara MALGET, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13964. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013049546/48.

(130059318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Bioitalab, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 128.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051158/9.

(130063216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 171.030.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A.", with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 171.030, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on August 14, 2012, published in the Mémorial C number 2364 of September 21, 2012.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Massimo PERRONE, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 2.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.»

2. Transfer of the registered office from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

3. Resignation of Mr. Alexandre TRUTT as member of the supervisory board and discharge.

4. Resignation of Mr. Frank PRZYGODDA as member of the supervisory board and discharge.

5. Resignation of Mr. Christophe DAVEZAC as member of the supervisory board and discharge.

6. Appointment of Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

7. Appointment of Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

8. Appointment of Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

9. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

Article 2.1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.»

Second resolution

The registered office is transferred from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-2370 Howald, 2, rue Pernelchen.

Third resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Alexandre TRUTT, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Frank PRZYGODDA, for the performance of his mandate.

Fifth resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Christophe DAVEZAC, for the performance of his mandate.

Sixth resolution

Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

Seventh resolution

Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

Eighth resolution

Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about nine hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A.", ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 171.030, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2364 du 21 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimo PERRONE, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2.1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

2) Transfert du siège social de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen.

3) Démission de Monsieur Alexandre TRUTT de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

4) Démission de Monsieur Frank PRZYGODDA de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

5) Démission de Monsieur Christophe DAVEZAC de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

6) Nomination de Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

7) Nomination de Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

8) Nomination de Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

9) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'article 2.1 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Deuxième résolution

Le siège social est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen.

Troisième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Alexandre TRUTT, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Frank PRZYGODDA, pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Christophe DAVEZAC, pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Septième résolution

Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Huitième résolution

Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Massimo PERRONE, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2013. Relation GRE/2013/1441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013048958/179.

(130059444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.546.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centre Europe S.A.

Olivier HUBERT / Guillaume de GROOT-HERZOG

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013051179/12.

(130062577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.395.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013051181/13.

(130063267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Cedar Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051176/9.

(130062721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère, Clariant AG, avec siège social à Rothausstrasse 61, CH-4132 Muttenz, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051182/10.

(130062815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L -1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013051183/13.

(130062651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Agna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 176.589.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Madame Agnese AUZINA, serveuse, née à Riga (Lettonie), le 12 juillet 1977, demeurant à L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue; et

2. Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, gérante de sociétés, née à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie), le 4 février 1971, demeurant à L-7556 Mersch, 18A, Place Saint Michel.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «AGNA S.à r.l.», (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Agnese AUZINA, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	24
2) Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, préqualifiée, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le siège social est établi à L-9990 Weiswampach, 30, rue de Wilwerdange.
- Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Agnese AUZINA, serveuse, née à Riga (Lettonie), le 12 juillet 1977, demeurant à L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue, gérante administrative; et
 - Madame Natalya Alekseevna RODRIGUES, gérante de sociétés, née à Vostok Poronaysk Sakhalin (Russie), le 4 février 1971, demeurant à L-7556 Mersch, 18A, Place Saint Michel, gérante technique.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. AUZINA, N. A. RODRIGUES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 mars 2013. LAC/2013/13278. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048408/139.

(130059724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

CDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051211/9.

(130062872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051226/10.

(130063185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 16.539.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051199/9.

(130063282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Dehus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.632.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GMS INVESTMENTS LTD, a company organised under the laws of Malaysia, with registered office at 2nd Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Federal Territory of Labuan, Malaysia,

represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Law").

Art. 2. The Company's name is "DEHUS S.à r.l.".

Art. 3. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Shares"), consisting in multiple classes of shares (the "Classes of Shares") as follows:

- a) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class A Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- b) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- c) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- d) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class D Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- e) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class E Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- f) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class F Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- g) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class G Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- h) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class H Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- i) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class I Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), and
- j) 1,250 (one thousand two hundred fifty) Class J Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholder(s)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholder(s) in the

manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of managers A and managers B, having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager A and any manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented; knowing that at least one manager A and one manager B have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the second Thursday of June at 02.00 p.m.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January, 1st and closes on December, 31.

Art. 18. Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 35 of the law of December 19, 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared:

Me. Nicolas GROSJEAN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of GMS INVESTMENTS LTD prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing parties to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, as follows:

- class A shares:1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class B shares: 1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class C shares:1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class D shares:1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class E shares: 1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class F shares: 1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class G shares:1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class H shares:1,250 (one thousand two hundred fifty);
- class I shares: 1,250 (one thousand two hundred fifty); and
- class J shares: 1,250 (one thousand two hundred fifty).

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash.

Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

Is appointed as manager A for an undetermined duration:

- Ms. Zamyra H. CAMMANS, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Is appointed as manager B for an undetermined duration:

- Mr. Jean LEMAIRE, manager, born on July 10, 1953, in Bastogne (Belgium) with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of a manager A and a manager B.

The Company shall have its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GMS INVESTMENTS LTD, une société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social au 2nd Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Territoire Fédéral de Labuan, Malaisie,

ici représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera "DEHUS S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées») et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entièreté ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège

avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales») consistant en des parts sociales de classes multiples (les «Classes de Parts Sociales») comme suit:

- a) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- b) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- c) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- d) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- e) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- f) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- g) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- h) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro),
- i) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale 1 EUR (un Euro) et
- j) 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Parts Sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Parts Sociales dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à des associés et/ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance.

Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A et B et ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ont adopté ces décisions.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges détenues à l'encontre de la Société et des frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés conformément et afin d'obtenir en totalité le même résultat économique que pour les règles relatives à la distribution des dividendes.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Maître Nicolas GROSJEAN, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de GMS INVESTMENTS LTD, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune comme suit:

- parts sociales de classe A: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe B: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe C: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe D: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe E: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe F: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe G: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe H: 1.250 (mille deux cent cinquante);
- parts sociales de classe I: 1.250 (mille deux cent cinquante); et
- parts sociales de classe J: 1.250 (mille deux cent cinquante)

L'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'entièreté du capital social ont été intégralement souscrites et payées au moyen d'une contribution en nature.

En conséquence, le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérant de type A pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Est nommé gérant de type B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean LEMAIRE, manager, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049776/674.

(130060795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

DEXIA Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051254/9.

(130062817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le rapport annuel au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEXIA MONEY MARKET SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013051256/12.

(130063334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Just Holdings S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.575.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of April.

Before Maitre Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Independent Trustee Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, and registered with Registrar of Companies under number 378590,

duly represented by Mrs Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on April 4, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of société de gestion de patrimoine familial in the form of a société à responsabilité limitée which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) in the form of a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a société de gestion de patrimoine familial (the "SPF Law"), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law, to the exclusion of any commercial activity.

The Company is only authorised to hold a participating interest in a company if it does not involve itself in the management of such company.

The Company may carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Just Holdings S.à r.l. SPF".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital. In addition, the Company's shares may only be transferred to eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to (i) the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and (ii) such non-shareholders being eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers may be divided into A managers and B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager, the board of managers and the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable facsimile, or email or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting; in case of a tied vote, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as shares he holds or represents.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 22. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

Art. 23. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended and the SPF Law.

Subscription and Payment

All of the twelve hundred five hundred (12,500) shares are subscribed by Independent Trustee Limited, prenamed, represented as stated above.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an unlimited period:

Independent Trustee Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, and registered with Registrar of Companies under number 378590.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited period:

- Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

- Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Independent Trustee Limited, une limited company constituée et existant selon les lois de la République d'Irlande, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 378590, ayant son siège social à Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2,

dûment représenté(e) par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 4 avril 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société de gestion de patrimoine familiale sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et tous ceux qui seront des associés dans le futur une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a uniquement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société peut exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet, tout en restant toujours dans les limites établies par la Loi SPF.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société portera le nom de «Just Holdings S.à r.l. SPF».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Au sein de la même commune, le siège social peut être transféré par décision simple du gérant ou du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ledit siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment avec l'approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, toute cession à de nouveaux associés est soumise à l'approbation d'une telle cession par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. En outre, les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées à des non-associés sous réserve (i) qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés dans une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social et (ii) que ces non-associés soient des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

C. Gestion

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Les gérants peuvent être divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment et sans cause spécifique.

Dans le cas d'un gérant unique, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Dans ce cas, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant unique, le conseil de gérance et la Société pourront conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance et des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour autoriser toutes transactions en conformité avec l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des votes présents ou représentés à chaque réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit, par télécopie ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les gérants présents ou représentés à la réunion; en cas de partage égal des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, laquelle devra être confirmée par écrit. L'ensemble des consentements constituera le procès-verbal et attestera de l'adoption des décisions.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque cause que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt) aucune responsabilité personnelle par rapport à des engagements faits régulièrement par lui/eux au nom de la Société. Ils ne sont que des mandataires autorisés et sont donc uniquement responsables pour l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Tout associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Tout associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. En cas d'associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Le 31 décembre de chaque année, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut examiner l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à une réserve légale jusqu'à ce que le montant total de la réserve de la Société atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. La différence peut être librement utilisée par les associés.

Art. 22. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires aient été établis démontrant que suffisamment de fonds soient disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts.

Art. 23. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à(aux) associé(s) par une résolution de l'associé (des associés) ou du gérant(des gérants), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de ceux-ci. Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

Le surplus après le paiement des obligations sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et avec la Loi SPF.

Souscription et Paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Independent Trustee Limited, susmentionnée, représentée comme mentionné ci-dessus.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

La personne suivante est nommée en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

Independent Trustée Limited, une limited company constituée et existant selon les lois de la République d'Irlande, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 378590, ayant son siège social à Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2,

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Anne Catherine Grave, née 23 juillet 1974 à Comines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

- Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la partie comparante susmentionnée que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013048713/357.

(130059425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 470.341,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.236.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel van Krimpen

Manager

Référence de publication: 2013051355/12.

(130062665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEA SICAV 1

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013051358/14.

(130062750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.400,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.525.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Michel van Krimpen
Manager

Référence de publication: 2013051354/12.

(130062663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Goldenhill Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.574.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jay Hortenstine MC DOWELL
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean HOFFMANN

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051327/16.

(130062590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 385 du 14 février 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013051330/15.

(130063296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Goma Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 61.564.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013051329/10.

(130063155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Goldenhill Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051328/9.

(130062591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Wintec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 134.304.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 29/03/2013 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WINTEC LUX SARL mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 4, Am Hock, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 134.304 geht folgendes hervor:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen. Hierdurch lautet die neue Adresse der Gesellschaft ab dem 01/04/2013 wie folgt:

4A, Op der Haart

L-9999 WEMPERHARDT.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Weiswampach, den 29. März 2013.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2013051692/20.

(130063358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Warmerding European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 102.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051693/10.

(130063052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

VIII F Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051689/9.

(130063202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ventara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051687/10.

(130062834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Trindade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 128.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051673/9.

(130062785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.129.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 20 juillet 2012

Il résulte du Procès -Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 20 juillet 2012 que:

- Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale CAPULA en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 20 juillet 2012.

- Le Conseil d'administration coopte, en son remplacement, Monsieur Hassane Diabate, né à Abidjan (Cote d'Ivoire) le 4 avril 1971, demeurant professionnellement en L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée. Le nouvel administrateur terminera le mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2013051851/16.

(130063518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Apydos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.740.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013051824/14.

(130063478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Bayard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.133.

—
Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 22 avril 2013, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom:	Nègre
Prenom(s):	Xavier, Charles
Né le:	10 mars 1969 à Paris (15 ^e)
Adresse professionnelle:	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Date de nomination:	22 avril 2013
Durée:	indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013051840/23.

(130063415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Baliste Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.606.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 avril 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Sa cooptation a été ratifiée par la résolution de l'actionnaire unique prise en date du 19 avril 2013.

Il résulte également d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la même date que Mme Maria Helena GONCALVES, sus-désignée, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013051854/17.

(130063526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Avronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.795.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013051836/12.

(130063917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

B.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 157.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

Changement du siège social

Le siège social est transféré du 7, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg à partir du 22 avril 2013.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013051838/12.

(130063705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Bagatelle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.917.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 18 avril 2013

Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant à 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013051852/18.

(130064054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Arlead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.808.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013051826/12.

(130063837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Atrium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.050.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 avril 2013 que:

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, démissionnaire, avec effet immédiat.

- les autres administrateurs, M. Fernand HEIM, directeur financier et M. Marc SCHMIT, chef-comptable, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, sus-désigné, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013051832/20.

(130063485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Au Natur'I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 166.666.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013051833/13.

(130063569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

L'assemblée générale du 22 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 22 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour BALNY S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013051855/21.

(130063413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Access S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.889.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2013

L'assemblée générale des actionnaires renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six années c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Administrateur:

- Madame Brigitte Marchal, demeurant à 10, rue des Tanneurs F-57100 Thionville (France) administrateur;

- Monsieur Patrick Lombard, demeurant à 5, rue de l'Eglise F-55320 Genicourt (France) administrateur;

- Monsieur Christophe Egle, demeurant à 14, rue de Lyré F-57530 Pange (France) administrateur délégué.

Commissaire:

- Madame Marie-Madeleine Egle, demeurant à 14 rue du Lyré F-57530 Pange (France) Luxembourg, le 15/04/2013
Pour la société Fiduciaire WBM SARL Experts Comptables et Fiscaux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2013.

Pour la société

Fiduciaire WBM SARL

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013051807/22.

(130063931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.
